

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 350-136 ET 500-8

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **4 décembre 2023**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-136** modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350 afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 21-585 de la MRC des Maskoutains concernant le corridor relatif au bruit routier longeant l'autoroute Jean-Lesage*;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 500-8** modifiant le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 23-631 de la MRC des Maskoutains concernant la modification des normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois et milieux anciens en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux*.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 20 décembre 2023, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 janvier 2024.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière